

4-2 – RISQUES ROUTIERS

DE QUOI PARLE-T-ON ?

C'est d'abord un risque d'accident de transport lié au déplacement d'un agent réalisant une mission pour le compte de l'administration.

En revanche, le risque d'accident de transport existe aussi pendant le déplacement entre le domicile et le lieu de travail et entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel . La démarche de prévention s'appliquera sur l'ensemble des risques routiers et ce, même si l'accident de trajet n'entre pas dans l'obligation légale de prévention qui incombe au chef de service.

QUELS ENJEUX ?

Le risque routier constitue la première cause de mortalité parmi les cotisants du régime général de la sécurité sociale. Les accidents de mission représentent 20% du taux de mortalité et les trajets domicile-travail 75% de ce même taux.

Dans les ministères économiques et financiers en 2011, 428 accidents de la route ont été recensés. 18,38% des accidents sont des accidents de la route (contre 15,9% en 2010). Ils constituent la seconde cause d'accidents.

Selon l'enquête nationale transports et déplacements de 2008, un quart de la population active est amenée à se déplacer hebdomadairement pour des raisons professionnelles.

SITUATIONS D'EXPOSITION

4.2.1 Utilisation occasionnelle d'une voiture dans le cadre des missions

4.2.2 Utilisation régulière d'une voiture dans le cadre des missions

4.2.3 Utilisation occasionnelle d'une voiture dans le cadre du trajet domicile-travail

4.2.4 Utilisation régulière d'une voiture dans le cadre du trajet domicile-travail

4.2.5 Utilisation occasionnelle d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions

4.2.6 Utilisation régulière d'un autre véhicule motorisé dans le cadre des missions

4.2.7 Utilisation occasionnelle d'un autre véhicule motorisé dans le cadre du trajet domicile-travail

4.2.8 Utilisation régulière d'un autre véhicule motorisé dans le cadre du trajet domicile-travail

4.2.9 Autre (à préciser)

ANALYSE DE LA SITUATION D'EXPOSITION

Individu(s)

Le conducteur : fatigue, état de santé, vitesse, expérience, conduites addictives, usage du téléphone...

Tâche(s)

L'organisation du travail : planification et gestion des missions : secteur géographique couvert, nombre de kilomètres à effectuer, moment du déplacement (jour/nuit, saison, conditions météorologiques), organisation du déplacement sur un ou plusieurs jours visant à limiter les conduites à risques, recours aux axes autoroutiers, consignes de sécurité et conduites à tenir, y compris pour les principaux imprévus pouvant survenir...

L'activité de l'agent : urgences, retards, imprévus, exigences de rendement, planification des missions, nouveau secteur géographique...

Matériel(s)

Le véhicule : équipements de sécurité et de protection, état, entretien, contrôles techniques, adapté ou non au travail...

Milieu

L'infrastructure externe : état des routes dans le secteur géographique, zone urbaine, rurale, montagnaise...

L'infrastructure interne : accès de l'établissement, plan de circulation interne...

Le climat

EXEMPLES DE MESURES DE PRÉVENTION

ORGANISATIONNELLES

- Mesures pour éviter ou réduire les déplacements : s'interroger sur la nécessité du déplacement, donner la priorité aux transports en commun, utiliser les moyens techniques d'audio et visioconférences ;
- Préparation des déplacements : rationalisation des tournées, intégration des temps de pause, prise en compte de la météo, de la saison, de la circulation de jour ou de nuit... ;
- Gestion des déplacements : utilisation des autoroutes, nuitée si nécessaire... ;
- Gestion des communications : interdiction de téléphoner même avec un kit main-libre, message adapté (« l'appelé est au volant et ne peut vous répondre »), rappel pendant les temps de pause ou à l'arrivée ;
- Actions sur l'environnement interne : plan de circulation, signalisation, sécurisation de l'accessibilité, éclairage, séparation circuits piétons/véhicules...

TECHNIQUES COLLECTIVES

- Equipement des véhicules en dispositifs de sécurité active et passive : ABS, GPS, airbag, régulateur de vitesse, climatisation... ;
- Entretien des véhicules ;
- Périodicité des contrôles techniques (en fonction des kilomètres parcourus par un agent par rapport au kilométrage moyen de la population) ;
- Prise en charge par l'administration des véhicules (flotte louée / achetée)

TECHNIQUES INDIVIDUELLES

Fourniture d'équipements de protection individuelle (casque, gants, blousons... pour les conducteurs de deux-roues par exemple).

HUMAINES

- Action de formation à la conduite (stage circuit, stage audit de conduite, programme de révision du code, stages spécifiques aux deux-roues...);
- Actions de formation à la conduite en circonstances dégradées ;
- Engagement de l'agent à signaler son incapacité de conduire (permis à points, retrait temporaire...);
- Exploitation des statistiques des sinistres et analyse des accidents ;
- Exploitation et analyse des « presque'accidents » ;
- Consignes diverses (se garer en marche arrière, allumer les feux de croisement en permanence...);
- Mise en place dans chaque véhicule de service et véhicule particulier utilisé par les agents en mission d'un « guide » rappelant les obligations légales ainsi que les consignes et recommandations relatives à la gestion du risque routier (que faire en cas d'accident notamment).

POUR ALLER PLUS LOIN...

Le risque routier en question,
guide d'évaluation des risques de l'INRS (ED 986) ;
Risque routier professionnel,
site du ministère du travail (travailler-mieux.gouv.fr)